AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (2)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Thiroux, 17 [octobre 1849]

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Thiroux, 17 [octobre 1849]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

<u>Degon</u> est cité(e) dans cette lettre Thiroux est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation2 p. (408, 409)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Thiroux, 17 [octobre 1849], Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27141

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>17 octobre 1849</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Thiroux</u>
Lieu de destinationHam (Somme)

Description

RésuméGodin informe que sa facture du 1er octobre compte à Thiroux un poêle carré de 48 cm au lieu du poêle de 55 cm qui coûte 10 F de plus. Il informe Thiroux que celui-ci est débiteur de Degon de la somme de 466 F et l'avise qu'il aura à justifier du paiement de tout ou partie de cette somme. Il lui rappelle qu'il détient une cuisinière en dépôt qui est maintenant sa propriété de Godin ; il lui demande de la vendre à son profit en échange de quoi Godin se portera garant contre tout recours contre Thiroux. Il signale enfin qu'il ne peut lui expédier les cuisinières demandées car il ne s'en trouve pas dans ses magasins.

Mots-clés

Appareils de chauffage, Appareils de cuisson, Contrefaçon, Distribution des produits, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin"

Personnes citées Degon [monsieur]

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomDegon GenreHomme Pays d'origineInconnu ActivitéInconnue

BiographieRéside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

NomThiroux
GenreHomme
Pays d'origineInconnu
ActivitéInconnue
BiographieRéside à Ham (Somme) en 1847.
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 29/06/2022
Dernière modification le 26/04/2023



Lendreices Monsieur Deloffre The & ban ye peux your fournir les objets demandis en Notre lettre du 13 de moins les mis bo et 54% que ye n'ui pas en magasin s'il dous est agreable De faire atte première affaire au comptant , ay M m s. Peronne Monsteier Vermone 14 ge es prie instamment de bien souloir me dère si so prenez pour sobre compte les le vis de M. Villare afin que ye ne perde pas l'ocussion que handreies elbonseier Deloffre-Brertaux 16 ge vous remels i'- dessus for a ma lix de u your sur laquelle votre voiturier ma remis en 3 effets fr 239. 50 the 160.00 en espues ensemble Tout vous êtes viente ye ve signale toute pois qu'un effet sur landreices contient une surcharge qui letere a hib framo quoique vo paraisser o Papir comple que pour ho frames duillez done me dire di conformement a ma dernière premente lettre il vous est agriculte que que despose sur vo a vue du reste de ma fr Monsium Thirong ham ma the de produt your porte par 14 erreur un groch care la & Im en huers place de poile 54 centimetres que pe vous. de capiere for vous prin de me suiter le 10 frances pour la difference rous tes enou ichitier a for faithte

dappres ses, lives Defor the la somme in /2 1666 greatest que sous pourry avoir parque vous d'imandie de vous pouver; besoin de priessement de tous atte somme for of you vous aring on light such rest never quiller, la considerer comme mappartenant it to nime. pour mon ample pe me portrar gettan visa vis de dous de faut mours pour utte affaire fai bien le desir de vous impulier les Objeteniques que viens me condender mais for men de plus en maguere Moneiur Blader nuyun your jes Je dues surpries que vous faddier Des conditions pour acepter la proposition tout officiers que pe your an fait vous n'ignores pourtant pas que je hurs aujoure her your intentire who action en dem mages it interes pour le prejudice que vous maring week par ha sint d'objets contrepaits vous que javais de bun previous visiter a cas, il y a aga plus de deux ans pe ne crois done pas taisonnable de tien reduce on pria tul des objets que Digon a sous trait par letter faite give your hie en aver audien it ma little de Il en me vous a ett wate que pour weller in do bons termes are vous fullendra l'amplation de la proposition quelle contant pour capicier a que de me demanding ou Notre refus pour hours with reparation qui mist du agreey